



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le proviseur

Toulouse, le 5 novembre 2018

Objet : taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

Le lycée des Arènes, lycée de l'image, du son et du design graphique de Toulouse, est situé dans un contexte urbain, social et culturel particulièrement riche et mixte.

Notre structure s'avère être un outil incontournable et indispensable qui met, au service des jeunes, des conditions favorables à la réussite de leurs objectifs professionnels et personnels.

Les nombreux projets de l'établissement ont pour vocation d'aider nos jeunes à se mobiliser, développer leurs compétences, leurs ambitions, leurs réseaux et l'estime d'eux même.

Pour construire ces projets nous avons besoin de votre aide. Le versement d'une partie de votre taxe d'apprentissage au lycée des Arènes peut être déterminant pour l'avenir et l'insertion de nos étudiants dans la société.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement concernant nos axes de développements, je vous remercie très chaleureusement par avance pour le geste que vous pourrez faire.

Je vous invite à venir voir des travaux d'élèves et d'étudiants dans le cadre de nos portes ouvertes le vendredi 15 février de 14h à 17h et le samedi 16 février 2019 de 9h à 16h

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre dévouement.

Affaire suivie par :

Bruno Vaesken

Directeur Délégué aux
Formations Professionnelles et
Technologiques

Téléphone
05 62 13 10 08

Fax
05 62 13 10 20

Place Emile Mâle
BP 73003
31024 Toulouse cedex 3

<http://arenes.entmip.fr/>

Patrick COSTE
Proviseur



Le Lycée des Arènes est habilité à percevoir les versements de la Taxe d'Apprentissage au titre de la catégorie Cadres moyens et par la règle du cumul, Ouvriers qualifiés et Cadres supérieurs.

Les versements sont à effectuer par l'intermédiaire d'une Chambre de Commerce ou de Métiers, ou d'un organisme collecteur, en précisant le bénéficiaire « Lycée des Arènes ».